



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION À PIANO ACADEMIE
EVEIL MUSICAL
ANNEE 2018 - 2019**

COORDONNEES PARENTS

NOM : _____
PRENOM : _____
ADRESSE : _____
VILLE : _____
EMAIL : _____
TEL MOBILE : _____

ENFANT A INSCRIRE

NOM : _____
PRENOM : _____
DATE DE NAISSANCE : _____

La photo de l'enfant devra être uploadée sur le portail parents / professeurs

PREFERENCES COURS ET HORAIRE

LIEU de Préférence du COURS :

- ECOLE DE PIANO – RUE SCHEFFER
 ECOLE DE PIANO – RUE DE LA POMPE

HORAIRE de préférence :

- Mercredi 10h30
 Mercredi 16h00
 Vendredi 15h30
 Samedi 10h30



Documents à joindre obligatoirement dès l'inscription :

- un exemplaire signé des conditions d'inscription.
- 1 photo de l'élève
- votre règlement

Tableau des frais :

X	Frais de dossier :	50 Euros
X	Frais de participation au concert de fin d'année	100 Euros
X	Nombre de cours dans l'année :	30
	Tarif horaire du cours	17 Euros
X	TOTAL Cours sur l'année	510 Euros
X	Support de cours	20 Euros

Frais d'inscription : **montant total à régler : 680 Euros** à l'ordre de : "PIANO ACADEMIE »

Modalités de règlement : 1 chèque " ou 2 chèques " (encaissements : dès réception et 01 Février 2019)

Les deux chèques doivent être fournis au moment de l'inscription.

Pour que votre inscription soit définitive, il est indispensable de nous retourner ce dossier, dûment complété accompagné du règlement correspondant pour l'année 2018-2019 à l'adresse PIANO ACADEMIE, 30 Rue Vineuse, 75116 PARIS



CONDITIONS D'INSCRIPTION

Afin de finaliser votre inscription et/ou celle de votre enfant, prenez bien soin de lire, de parapher et de signer la dernière page des conditions d'inscription de notre école :

1. Calendrier des cours

- a. Les cours sont dispensés pour une durée annuelle allant du 10 septembre au 28 juin.
- b. Ils n'auront pas lieu durant les vacances scolaires de la Zone C et jours fériés.
- c. Un calendrier des cours est disponible sur le portail internet mis à votre disposition. Nous vous prions de vous y référer le plus régulièrement possible.
- d. 24h avant chaque cours un email automatique sera envoyé pour vous prévenir que le cours aura lieu. Attention il n'y a pas d'email envoyé vous informant qu'un cours n'est pas prévu.
- e. Durant les vacances scolaires des stages seront organisés en fonction des demandes.

2. Tarifs et conditions de règlement

- a. Les tarifs sont annuels et les forfaits ne sont ni cessibles, ni remboursables, sauf cause sérieuse dûment justifiée telle qu'un déménagement hors secteur ou une incapacité à la pratique du piano durant toute la période de cours.
- b. L'école n'accepte pas de paiement en espèces.
- c. Le règlement ne peut se faire via les professeurs. Tout envoi d'un chèque devra être accompagné de la facture associée. Les paiements partiels des factures ne sont pas acceptés.
- d. L'école se réserve le droit de suspendre les cours de l'élève après l'échéance d'une facture non réglée.
- e. Le règlement s'effectue au moment de l'inscription accompagné du dossier complet dûment signé.
- f. Les cours sont payables d'avance, uniquement par chèque ou par carte bancaire
- g. Pour les demandes de règlement en deux fois, il vous sera demandé les 2 chèques à l'inscription avec un encaissement immédiat à l'inscription puis un second au 01 Février 2019.

3. Frais d'inscription de 50€, non remboursables.

- a. Ces frais sont demandés pour chaque enfant inscrit au sein d'une même famille.
- b. Un enfant qui pratique plusieurs activités au sein de notre école ne paiera qu'une seule fois ces frais d'inscription.
- c. Le montant de ces frais ne varie pas selon la date d'inscription.

4. Choix du professeur

- a. Ce choix du professeur relève uniquement de PIANO ACADEMIE
- b. Notre école de piano se réserve le droit de changer le professeur affecté initialement. Ce changement ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement.
- c. L'école pourra substituer un professeur pour un ou plusieurs cours sans avoir à se justifier.



5. Cours d'éveil musical

- a. Les enfants qui suivent les cours d'éveil musical se doivent d'être assidu(e)s afin de ne pas gêner la progression du groupe.
- b. Aucune absence à un cours d'éveil musical ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement.
- c. L'école se réserve le droit de refuser l'accès au cours à un enfant si celui-ci est trop dissipé.

6. Communication officielle avec l'école

- a. Toute communication officielle doit se faire par email ou par courrier
- b. Vous devez nous notifier de tout changement d'email (cela peut se faire directement dans le portail parents / professeurs)
- c. L'email à utiliser pour des besoins administratifs est le suivant : administratif@piano-academie.com
- d. L'email à utiliser pour des besoins comptables est le suivant : comptabilite@piano-academie.com
- e. Veillez à vérifier que nos emails vous parviennent bien dès le début. Il se peut en effet que nos mails aillent directement dans votre boîte de Spam

7. Lieu des cours

- a. Exceptionnellement cette année, nous pourrions être amenés à changer le lieu des cours donnés à l'école.
 - b. Les cours auront lieu au 2 bis rue Scheffer, 75116 PARIS ou au 19 Rue de la Pompe, 75116 PARIS.
8. Afin de ne pas perturber le bon déroulement des enseignements, les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours. Une porte ouverte ou spectacle sera organisé(e) durant l'année.
 9. Notre établissement décline toute responsabilité en cas de vol dans les locaux, malgré sa vigilance. Les effets personnels sont sous la responsabilité exclusive du propriétaire.
 10. Notre établissement n'ayant pas souscrit de responsabilité civile individuelle, il revient à chaque élève ou son représentant légal de couvrir cette garantie et de nous en fournir une copie.
 11. Notre établissement se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communications et de publicité sur tout support que ce soit.
 12. Le souscripteur ou son représentant légal déclare avoir pris connaissance des conditions tarifaires, des modalités de règlement ainsi que du règlement intérieur de l'Académie.

Fait à, le/...../2018.

Signature avec la mention manuscrite "bon pour accord"